

RÉVISION APPORTÉES À LA DP

**Révision n° 29. À la PIÈCE JOINTE 4.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – VOLET DE TRAVAIL 2 :
SUITE ORACLE SOA/BPM**

CTC1, Attribution des points :

Supprimer :

- Dix points pour chaque technologie indiquée dans un contrat de référence qui en démontre l'expérience, jusqu'à un maximum de 50 points par technologie et de 850 points au total.

Insérer :

- 25 points pour chaque technologie indiquée dans un contrat de référence qui en démontre l'expérience, jusqu'à un maximum de 50 points par technologie et de 850 points au total.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.